

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 6 juillet 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	29 juin 2020	29 juin 2020
23	18	18+4		

Délibération n° 06072020.056 : Avancement de grade – modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt, **le lundi 6 juillet** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Carole BREUIL, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Christophe PARION, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire appelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création de deux emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 3 juin 2019,

Considérant l'avis du Comité Technique du 12 mai 2020 sur la suppression d'emploi,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les emplois suivants :

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/09/2020,
- **La création** d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/09/2020
- **Publier** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées :
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - **Filière : Technique**
 - **Grade d'emploi : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**
 - **Ancien effectif : 5**
 - **Nouvel effectif : 4**
 - **Filière : Technique**
 - **Grade d'emploi : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe**
 - **Ancien effectif : 1**
 - **Nouvel effectif : 2**
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 – article 6411.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 <u>0706</u> -- <u>06072020056</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>09/07</u> / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans
désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 7 juillet 2020.

Le Maire,


Walter GARCIA.